



Prêt hypothécaire sur 50% de la valeur de un bien

Par **Cucheval eve**, le **29/03/2017** à **02:52**

nous achetons un bien avec mon époux.

je finance seul sur mes fonds propres 50% -un héritage de mon père moins mari empreinte les 50% restants.

peut on lui faire un prêt hypothécaire correspondant à ses 50% empruntés la moitié de la valeur de la maison ou doit on accéder une caution hypothécaire sur l ensemble du bien.

sachant que je ne peux accepter d etre caution personnelle et solidaire pour lui je n ai aucun autre bien et gagne le smig.merci

Par **Visiteur**, le **29/03/2017** à **07:18**

Bonjour,

Quel est votre souhait pour ce bien ?

Quel est votre régime matrimonial ?

De fait, une hypothèque est limitée au capital emprunté.

Dans votre cas, veillez à l'inscription dans l'acte que vous financez vos 50% grace à des capitaux propres.